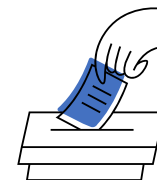


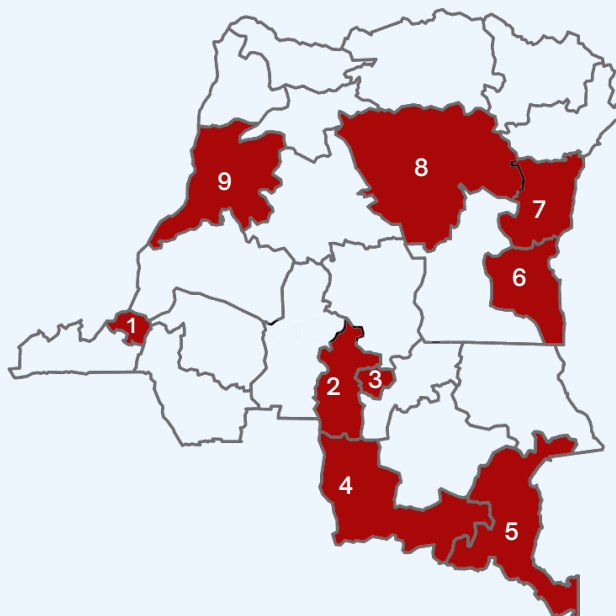
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 32
13 – 19 MARS 2023

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa • 2 Kasai-Central • 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba • 5 Haut-Katanga • 6 Sud-Kivu • 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo • 9 Equateur

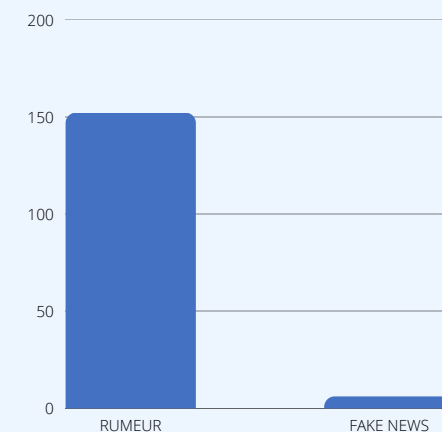


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



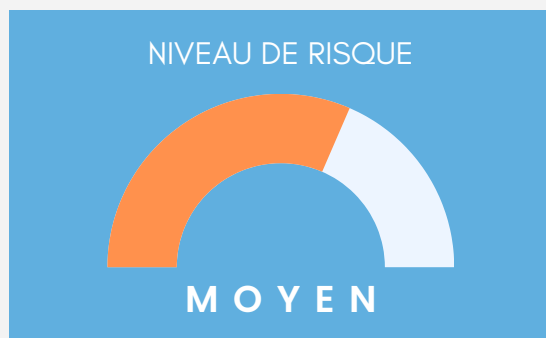
152 feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs et 6 fausses informations.

Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

” Comme Félix Tshisekedi ne rassure plus sur la tenue des élections en décembre 2023, l’opposition en République démocratique du Congo affirme qu’il faut soutenir la rébellion pour obtenir des élections

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

En menant les recherches sur les réseaux sociaux avec les mots clés « élection, rébellion, RDC » afin de savoir si l’affirmation selon laquelle « maintenant il faut soutenir la rébellion pour avoir les élections » étaient partagées par d’autres utilisateurs de réseaux sociaux. Nous sommes en effet tombés sur de nombreuses publications reprenant des affirmations similaires. Par exemple : « #RDC : Le plan de Félix Tshisekedi était d’armer les #M23, avant les élections de 2023, fait croire qu’il a vaincu la rébellion et espère enfin avoir un second mandat. Il a financé les rebelles en arme, il a livré des secrets d’État au Rwanda et l’Ouganda ! »

L’opposition congolaise n’a fait aucune communication officielle allant dans le sens d’encourager la rébellion, mais elle a exprimé ses craintes sur l’utilisation de la situation dans l’est du pays pour justifier le report des élections.

Dans un article publié sur le site web de Radio France Internationale (RFI) le 7 mars dernier, Martin Fayulu, principal rival à la présidentielle de 2023, Félix Tshisekedi doit quitter son poste dans les délais si les élections ne sont pas organisées.

« L’article 70 de notre Constitution dit que le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois et Monsieur Tshisekedi le 23 janvier 2024 à minuit doit partir, insiste-t-il. Maintenant, organiser les élections plus tard ou autre chose, ça n’a rien à voir avec le mandat. Il l’a soutenu sur vos antennes au mois de septembre dernier alors que le président de la commission électorale lui avait dit que les élections se tiendraient à date et qu’il n’avait pas de raison de mettre cela en doute. Il était rassuré. Et il va venir aujourd’hui, parce qu’il voit qu’on surveille de près la Commission nationale électorale indépendante (CENI) et que sa fraude ne peut pas passer, il veut évoquer le problème de l’insécurité à l’Est pour rester sur son fauteuil ».

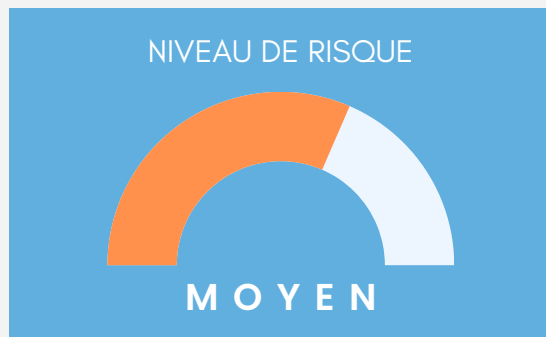
En novembre 2022, le Président de la République affirmait : « je tiens à préciser que pour consolider notre jeune démocratie encore fragile, le respect des cycles électoraux demeure une exigence. Ainsi donc, il est fondamental de pouvoir se mobiliser pour que les prochains scrutins soient organisés dans le délai constitutionnel. Je suis donc heureux et confiant

Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

” Comme Félix Tshisekedi ne rassure plus sur la tenue des élections en décembre 2023, l’opposition en République démocratique du Congo affirme qu’il faut soutenir la rébellion pour obtenir des élections

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES (SUITE)

d'affirmer ce jour que l'année 2023 sera essentiellement électorale avec l'organisation des scrutins multiples et à tous les niveaux sur la base du calendrier publié par la CENI le 26 novembre 2022. »

Cependant, cette assurance affichée a été remise en cause lors du point presse avec Emmanuel Macron le 4 mars 2023 à Kinshasa avec cette question prononcée par le Président Félix Tshisekedi : « est-ce qu'il faut stopper le processus d'enrôlement des électeurs en attendant que la paix revienne, avec le risque que cela impacte le respect du calendrier ? ». Cette phrase a provoqué l'indignation au sein d'une partie de l'opposition congolaise.

En septembre 2022, pour le bulletin numéro 6, nous avons répondu aux rumeurs qui émergeaient dans le Kasai, selon lesquelles le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) de Joseph Kabila, préparait et finançait la guerre à l'Est pour saboter le pouvoir en place. Quelques mois plus tard, ces plans machiavéliques sont attribués par certains au Président de la République.

Un rapport des Nations Unies intitulé « Cartographie des risques de conflits en République démocratique du Congo avant, pendant et après les élections de 2023 », publié en juin 2022 par des experts des Nations Unies, semblait douter quant à l'organisation des élections en RDC en 2023.

Selon le document, le premier défi pour l'organisation des prochaines élections est d'ordre sécuritaire dans l'est du pays où les groupes armés continuent d'opérer. Le rapport cite notamment la présence des groupes rebelles du M23 (« Mouvement du 23 Mars ») et des ADF « rendant partiellement ou totalement impossible l'organisation des scrutins (particulièrement à l'Est) », peut-on lire.

Pourtant, les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs ont commencé le 24 décembre dernier, dans dix des 26 provinces congolaises et sont toujours en cours.

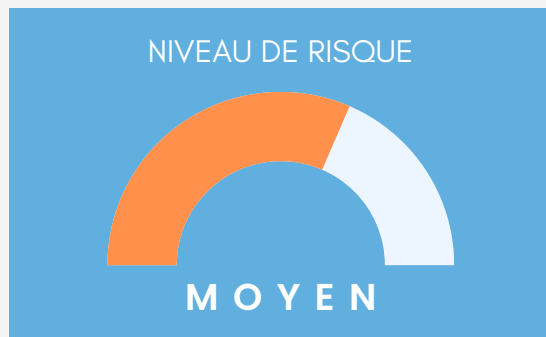
Rien ne prouve cependant que le pouvoir en place ait alimenté la guerre dans l'est du pays. Le pouvoir en place a ouvertement accusé le Rwanda de soutenir la rébellion du M23.

Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

” Comme Félix Tshisekedi ne rassure plus sur la tenue des élections en décembre 2023, l’opposition en République démocratique du Congo affirme qu’il faut soutenir la rébellion pour obtenir des élections

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES (SUITE)

Rébellion pour éviter les élections en RDC ?

La constitution actuelle, promulguée le 18 février 2006, ne reconnaît les élections comme moyen unique et exclusif d’accession à la fonction présidentielle. Le rôle de l’armée reste d’assurer la sécurité de l’État sous la responsabilité de mandat d’un Président constitutionnellement élu.

« Depuis son indépendance, le 30 juin 1960, la RDC est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l’une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions publiques et de leurs responsables. Cette contestation a pris un relief particulier avec les guerres qui ont déchiré le pays de 1996 à 2003. En vue de mettre fin à cette crise chronique de légitimité et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire, les délégués de la classe politique et de la société civile, réunis en un dialogue intercongolais ont convenu, dans l’Accord global et inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud le 17 décembre 2002, de mettre en place un nouvel ordre politique, fondé sur une nouvelle constitution démocratique sur base de laquelle le peuple congolais puisse choisir souverainement ses dirigeants, au terme des élections libres, pluralistes, démocratiques, transparentes et crédibles », peut-on lire dans l’exposé des motifs de la Constitution du 18 février 2006.

À quel moment la CENI peut-elle décider d’un report des élections ?

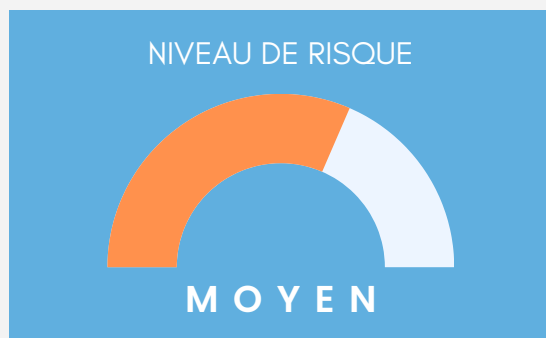
En 2016, s’appuyant sur la loi numéro 13/096 du 15 octobre 2013 tel que modifié en 2015 portant organisation et fonctionnement de la cour constitutionnelle, la CENI avait saisi la Cour constitutionnelle pour reporter les élections. L’article 86, alinéa 4 de cette loi, dispose qu’en cas de force majeure, « le délai prévu pour l’organisation de la nouvelle élection peut, sur saisine de la Commission électorale nationale indépendante, être prorogé par la cour jusqu’à cent vingt jours au plus ». La Cour constitutionnelle avait autorisé la CENI à reporter les élections, évoquant essentiellement l’article 5 de la Constitution qui prévoit que tous les Congolais âgés de plus de 18 ans sont à la fois électeurs et peuvent être élus.

Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

” Comme Félix Tshisekedi ne rassure plus sur la tenue des élections en décembre 2023, l’opposition en République démocratique du Congo affirme qu’il faut soutenir la rébellion pour obtenir des élections

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES (SUITE)

Est-ce une option envisageable par la CENI aujourd’hui ?

« La CENI peut se permettre de reporter les élections lorsque les conditions sont défavorables. Ces conditions peuvent être liées aux facteurs sécuritaires, financiers, logistiques, aux textes réglementaires, etc. », explique Nestor Maroyi de la CENI rappelant qu’avaient déjà été reporté les élections à Beni, Butembo et Yumbi pour des raisons similaires lors des élections de 2018.

« Aujourd’hui, la planification des opérations de la CENI se poursuit sans relâche et, quelles que soient les conditions, la CENI a déployé ses agents sur toute l’étendue du territoire national. Il n’y a donc pas jusqu’à présent une option adoptée portant annulation en totalité ou en partie sur un territoire de la RDC », a-t-il conclu.

Rumeur #2

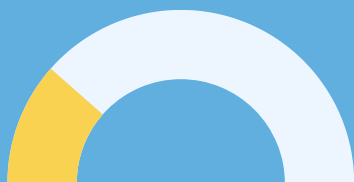
Récoltée en Equateur

“ La publication des contraintes par la CENI annonce un glissement à l’œil nu



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



F A I B L E

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Les contraintes sont généralement des alertes que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) partage aux autorités compétentes pour prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les opérations aient lieu en toute quiétude et selon le calendrier électoral.

La CENI n’a jamais listé ni publié de manière formelle les contraintes auxquelles elle fait face. Mais il est à noter qu’au cours d’une conférence de presse organisée le 14 mars 2023, Didi Manara, deuxième vice-président de la CENI, a évoqué certaines contraintes auxquelles la CENI fait face. Ces difficultés sont, selon lui, d’ordre financier et sécuritaire.

« Nous attendons du gouvernement des fonds parce qu’il y a beaucoup d’impératifs, il y a beaucoup de choses que nous devons réaliser notamment la paie de nos membres travaillant dans les centres d’inscriptions, sur la remontée des données, etc. Nous attendons de manière urgente ces fonds et le gouvernement nous a promis de les disponibiliser dans un bref délai », avait notamment déclaré Didi Manara.

Pour sa part, la CENI continue d’affirmer sa volonté de respecter les délais constitutionnels. « Je crois qu’en matière électorale, chaque institution doit prendre ses responsabilités. Au gouvernement de doter les fonds, de sécuriser le processus électoral et à la CENI d’organiser les élections, c’est ce que nous sommes en train de faire. Nous sommes prêts à organiser ces élections dans le délai », a ajouté Didi Manara.

Rumeur #3

Récoltée à Kinshasa

“ Depuis le mois d’octobre 2022, la CENI n’a reçu ni frais de fonctionnement ni fonds des opérations

 [Discussion WhatsApp](#)



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Le président de la CENI, Denis Kadima Kazadi, a effectivement affirmé, lors d’une interview accordée à la chaîne Télé 50, le 5 mars dernier, que son institution ne recevait pas de fonds de fonctionnement ni des opérations depuis octobre 2022. Selon lui, le dernier décaissement du gouvernement à la CENI remonte au mois de septembre 2022.

Dans une nouvelle interview accordée à France 24, samedi 18 mars, Denis Kadima a, cette fois, évoqué l’exécution du budget global de la CENI et fait état des échanges avec le gouvernement pour qu’une solution soit trouvée.

« En 2022, c’était 640 millions de dollars (budget de la CENI, ndlr) et nous avons reçu à peu près 480 millions. Il reste encore un solde. Au sujet du budget de 2023, il est de 474 millions. Il y a effectivement du retard, mais nous avons entre-temps eu des échanges avec le gouvernement et plus précisément avec le ministre des Finances. Il est en train de s’activer et nous espérons que très bientôt nous aurons quelque chose », a déclaré Denis Kadima.

Rumeur #4

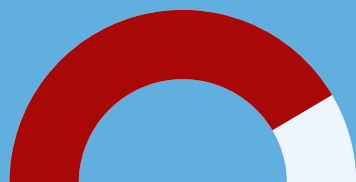
Récoltée à Kinshasa

” Une personne a été arrêtée au Bandundu alors qu’elle s’enrôlait elle-même dans sa maison accompagnée de ses amis et sa famille



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



E L E V É

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Cette allégation n’a pas été confirmée tant par la société civile locale que du côté de la CENI. « C’est faux, à Bandundu, l’enrôlement a été clôturé depuis longtemps », a brièvement indiqué Robert Muyense, secrétaire exécutif provincial (SEP) de la CENI dans la province du Kwilu.

Pour Dieudonné Nzimbu, membre du cadre de concertation de la société civile du Kwilu, il ne s’est rien passé de tel dans la ville de Bandundu, chef-lieu de la province du Kwilu. Une situation similaire s’est cependant déroulée dans le territoire de Masi-Manimba dans la même province, soutient-il.

« À ce que je sache, une aventure similaire s’est passée à Masi-Manimba ».

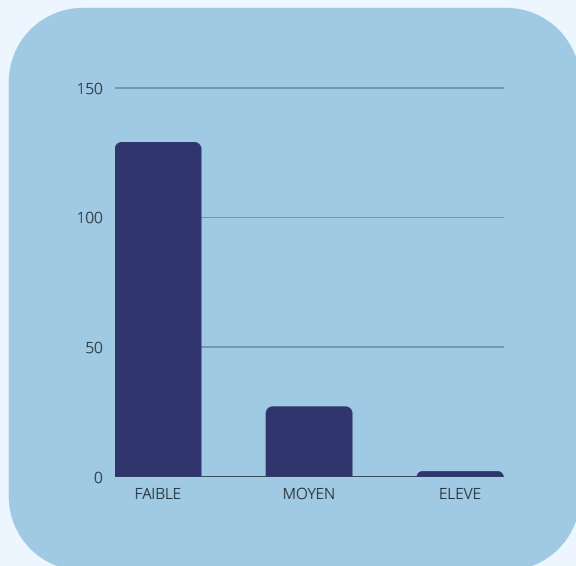
En effet, un cas similaire d’irrégularité a été soulevé dans le territoire de Masi-Manimba, par le Parti pour l’Action (P.A). Ce parti a adressé, le 10 février 2023, une lettre au président de la CENI, disant : « des informations crédibles font état qu’un membre du Gouvernement national, ministre en l’occurrence, a choisi la voie du sabotage et de décrédibilisation de ce processus en faisant déplacer 10 kits d’enrôlement (machines-ordinateurs et autres) et du personnel de la CENI dans l’une de ses résidences à Masamuna dans le territoire de Masi Manimba pour faire enrôler des centaines d’individus traités et conditionnés à Kinshasa, qu’il a fait venir à bord de ses autocars ».

Rappelons que l’enrôlement des électeurs dans la ville de Bandundu s’est officiellement clôturé le 17 février 2023, et ce, à l’issue d’une prolongation de 25 jours accordée dans la première aire opérationnelle.

Au cours de son interview accordé le 5 mars dernier à la chaîne Télé 50, Denis Kadima, le président de la CENI a répondu à ces allégations d’irrégularités en déclarant : « nous avons 30 000 kits électoraux et les maîtrisons très bien. Et dans notre inventaire, il ne se pose aucun problème de kit. On vous montre des gens en train de s’enrôler à la maison. Mais entre nous, quelqu’un qui est en train de frauder peut-il accepter de se dévoiler? », précisant qu’il s’agit là d’une manière pour certains de saboter le processus en cours.

ANALYSE

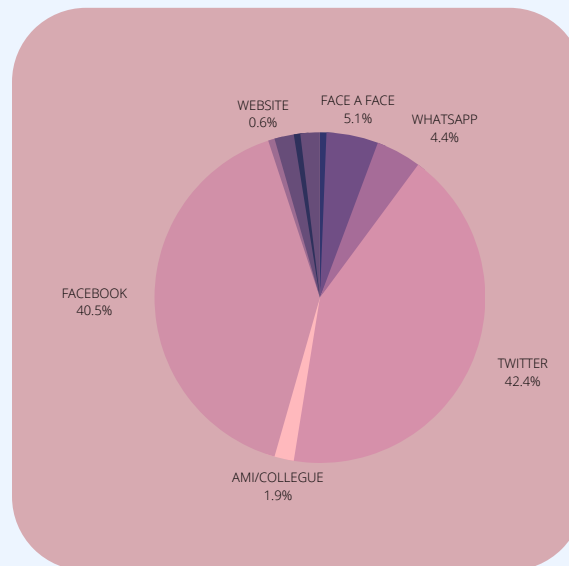
Niveau de risque



Du 13 au 19 mars 2023, nous avons collecté 158 rumeurs dans 5 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 139 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 67 sur Twitter, 64 sur Facebook, 7 sur WhatsApp et 1 sur Site web ; et 19 provient de la collecte hors ligne dont 8 pendant des discussions en face à face.

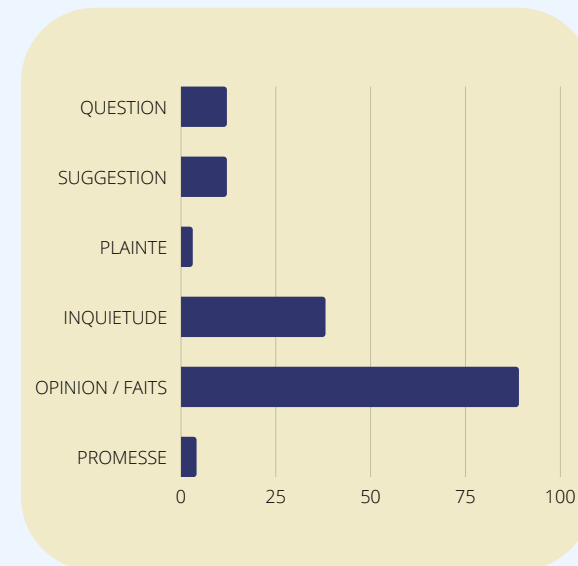
129 de ces rumeurs ont un niveau de risque faible, 27 un niveau de risque moyen et 2 un niveau de risque élevé.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Twitter est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 67 feedbacks suivi de Facebook avec 64 feedbacks. La collecte hors ligne a été de 19 feedbacks avec la majorité des discussions en face à face.

Type de Commentaire



89 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les différentes opinions informées et faits divers de la population en ce qui concerne le déroulement de l'enrôlement et la probabilité de tenu des élections dans le délais prévu, 38 Inquiétudes, 12 Suggestions, 12 Questions, 4 Promesses et 3 Plaintes.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 32

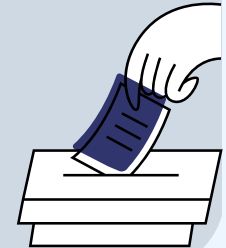
13 - 19 MARS 2023

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 31 mars 2023

